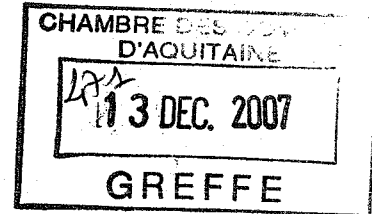
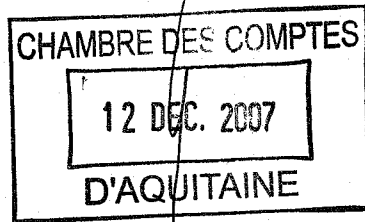


CCI Dordogne



Le Président



Monsieur Bernard GIREL

Conseiller Maître à la Cour des Comptes  
Greffe de la Chambre Régionale des Comptes  
d'Aquitaine  
3 Place des Grands Hommes CS 30059  
33064 BORDEAUX CEDEX

Dossier suivi par : Thierry PUYMALY  
Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles  
☎ : 05.53.35.80.92.

Périgueux, le 11 décembre 2007

Nos Réf. : JPC/SL  
Références : AR/ROD 1/ CCI Dordogne, CCI Bergerac

**LRAR**

Monsieur le Conseiller,

J'ai reçu le 13 Novembre dernier les observations définitives constituant pour partie le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine suite aux opérations menées par M. RIEUF, magistrat rapporteur, concernant les comptes des exercices 2001 à 2004 et de la gestion à compter de l'exercice 2001 jusqu'à la période la plus récente des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bergerac et de Périgueux et de la CCI de la Dordogne née de la fusion des deux précédentes.

Comme vous m'y invitez, dans le délai d'un mois prescrit, je vous fais part, en ma qualité de Président de l'ex CCI de Bergerac et de Président de la CCI de la Dordogne, des remarques qu'appelle de ma part ce rapport.

Dans un premier temps je répondrai sur vos observations concernant l'ex CCI de Bergerac pour ensuite aborder la situation de la CCI de la Dordogne.

**Concernant donc l'ex CCI de Bergerac :**

Il est évoqué **pages 4 et 5** un recours à l'emprunt exercé en contravention avec les dispositions de l'article 3.65 de la circulaire n° 1111 du 30 Mars 1992 régissant les autorisations d'emprunt des CCI.

Certes, devant l'urgence qu'il y avait à réaliser en quelques mois les travaux d'aménagement de l'aéroport nécessités par la mise en service de la liaison aérienne vers Londres nous avons dû avancer à marche forcée ce qui nous a obligé à anticiper sur les réponses apportées tant par l'assemblée générale que par le ministre concerné. Ainsi contrairement à ce qui est indiqué dans les observations de la CRC il y a bien eu demande d'autorisation d'emprunt déposée auprès de notre ministère de tutelle et autorisation accordée même si cela a été fait de façon rétroactive.

**✚ Page 14 et 15 :**

Il est fait référence à l'action de l'association Ouvrir le Périgord en Aquitaine qui joue un rôle actif dans les relations avec les compagnies aériennes qui desservent l'aéroport de Bergerac puisque c'est à elle qu'il incombe, par délégation du Conseil d'Administration de l'aéroport, de collecter auprès de ses membres les contributions destinées à financer les prestations que les dites compagnies soutiennent mettre en œuvre pour la promotion du trafic aérien vers la Dordogne.

Il est à noter comme l'a fait la CRC que la participation de la CCI au sein de cette association est réduite par rapport à d'autres partenaires et que si effectivement Jean Pierre BELVES a été membre de l'ex CCI de Bergerac il ne l'est plus. De la même façon aucun élu de l'ex CCI de Bergerac ou aujourd'hui de la CCI de la Dordogne n'est membre de cette association ce qui établit l'indépendance d'action de cette association par rapport dans un premier temps à l'ex CCI de Bergerac et dans un 2ème temps à la CCI de la Dordogne.

✚ **Page 19 :**

On ne peut pas présenter l'inscription en comptabilité en « avances inter services » à hauteur de 2.035.543,93 Euros comme étant une « absence de sincérité » de la comptabilité de l'aéroport sur ce point car, d'une part les comptes de la CCI de Bergerac ont toujours fait l'objet d'une certification sans réserve de la part des Commissaires aux Comptes de l'époque et d'autre part, jusqu'en 1999 les contributions versées par le siège de la CCI pour contrebalancer les déficits étaient enregistrés comptablement au Bilan en 184xxxx « prêts et avances inter services reçus » sans aucune contrepartie au compte de résultat. Seuls les comptes de bilan étaient mouvementés. Par conséquent les déficits comptables se cumulaient, année après année, au crédit du report à nouveau ; lequel est rapidement parvenu à ce niveau de déficit cumulé.

Ainsi les résultats comptables lorsqu'ils étaient négatifs, se cumulaient exercice après exercice au compte du report à nouveau, ce qui permettait sur le plan fiscal de conserver des résultats nets fiscaux négatifs, et d'échapper ainsi à toute imposition éventuelle sur les bénéfiques (impôt sur les sociétés).

On remarquera donc que ces « prêts et avances inter services » en bas de bilan compensaient les « reports à nouveaux » déficitaires en haut de bilan.

Depuis, la jurisprudence a évolué en la matière et sur les préconisations prodiguées à l'époque par les instances compétentes de l'UCCEGA, il est apparu, sur les conseils de notre expert comptable le cabinet Aurecca, qu'il était préférable dorénavant d'impacter directement par le compte de résultat ces contributions versées par la CCI, afin d'éviter tout risque de requalification de ces dernières en « subventions » déguisées.

Ce qui veut dire, que pour l'instant face aux déficits cumulés, l'aéroport n'est toujours pas soumis à l'impôt sur les sociétés (mis à part l'IFA annuel), mais qu'une fois ces déficits « absorbés », ce mécanisme de contribution (qui entraîne au final un résultat net bénéficiaire) aboutira à l'imposition de l'aéroport à cet impôt (mécanisme du *carry back*).

Ce qui entraîne, en outre, qu'en cas d'arrêt total de l'exploitation, ces contributions antérieures inscrites au compte « prêts et avances inter services reçus » devraient être entièrement transférées au compte de résultat pour donner lieu à imposition à l'I.S.

**Concernant maintenant les observations faites sur la CCI de la Dordogne :**

Il est indiqué page 9 que la CCI a bien sûr toute latitude pour nouer des relations avec le secteur associatif et qu'un tel recours à la formule associative n'est pas en lui-même critiquable dès lors qu'il présente une réelle utilité et s'effectue en toute clarté.

C'est bien le cas en l'espèce puisque la formule associative ne touche que les secteurs de la recherche d'investisseurs exogènes, de l'aménagement du territoire et de la formation, autant de secteurs qui demandent la mise en place d'un partenariat indispensable avec d'autres structures pour un bon aboutissement de la mission.

Ce partenariat se fait par ailleurs en toute clarté puisque le Commissaire aux Comptes de la CCID a imposé des règles prenant en compte les budgets associatifs où la Chambre a une participation significative permettant ainsi une transparence totale des comptes de l'établissement et de ses engagements. (Périgord Développement, Dordogne Formation, J'Ose Dordogne, Périgord Initiatives).

✚ **Pages 10 et 14**

Contrairement à ce qui est indiqué ce ne sont pas les autorités consulaires qui ont fait le choix en 2005 de mettre fin à l'exploitation de la liaison aérienne entre Paris et les plateformes de Périgueux et de Bergerac mais le SMAD (Syndicat Mixte Air Dordogne) dont les partenaires sont le Conseil Général, les villes de Périgueux et de Bergerac, la CCI de la Dordogne. C'était une décision unanime et collective prise en pleine conscience par tous les partenaires.

✚ **Page 11**

Il est vrai que les postes fournitures et nettoyage des locaux ont progressé mais cela s'explique en ce qui concerne les fournitures par la nécessaire remise à niveau en matière de connectique des différents sites suite à la fusion ( connexion CFE, comptabilité ....) nouveaux matériels et donc consommables en plus ; pour ce qui est du poste nettoyage des locaux il s'avère que cette mission a été externalisée ce qui bien sûr a pour effet de gonfler le poste nettoyage des locaux mais aussi de sortir de la masse salariale le budget consacré à cette activité . Economiquement ce choix était plus avantageux pour la Chambre 45.000 Euros pour l'externalisation contre 90.000 Euros lorsque cette tâche était assurée en interne.

✚ **Page 12 :**

La CRC conclut à une insuffisante culture de projet au sein de la nouvelle Chambre. Au-delà du projet de construction du pôle interconsulaire qui va regrouper Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et Chambre d'Agriculture qui en lui-même est déjà novateur il convient de prendre conscience que ce bâtiment ne sera en fait que la matérialisation d'une interconsularité qui se manifeste dès à présent au travers d'opérations menées en commun et par une mutualisation des moyens à l'international ou en matière de QSE. La mise en place du futur Pôle Départemental de Formation témoigne là encore de la forte implication de la Chambre dans la recherche de nouveaux modes de fonctionnement permettant de répondre dans les meilleures conditions aux besoins des ressortissants. « Faire autrement pour faire mieux » pourrait être la devise de la Chambre, c'est en tout cas l'objectif qu'elle s'est fixée au travers de projets innovants et structurants, planifiés dans le cadre d'une programmation sur la mandature 2005-2010 des orientations stratégiques validées en assemblée générale. Ce projet unique en France fait l'objet d'un soutien du Ministère de l'Economie, de l'Europe, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Dordogne.

✚ **Page 18 :**

Il n'y a jamais eu fermeture de la plateforme aéroportuaire de Bassillac, l'aéroport est resté ouvert en configuration « aviation générale et de loisirs » depuis la fin de la liaison commerciale Dordogne/Paris.

✚ **Page 35 :**

Même remarque que celle développée page 19 du rapport CCI Bergerac.

A titre tout à fait subsidiaire je me permets de vous faire part de mon étonnement de voir divulguer largement les données chiffrées des contrats liant la Chambre aux compagnies aériennes Ryanair et Flybe, celles-ci étant considérées comme des données concurrentielles entre aéroports, ce que la communication du rapport de la CRC sur son site internet va rendre caduc .

Voilà Monsieur le Conseiller les quelques observations que je me permets de faire sur le rapport très complet et très précis que vous avez bien voulu me communiquer.

Je reste à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions qui vous seraient utiles et vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Pierre CONTE